



ENSEMBLE REVENDIQUONS POUR L'EQUIPEMENT

ON VOTE

Du 17 au 24 novembre 2022

DANS NOS CSE





Pourquoi SUD-Rail ?

Au lendemain du mouvement de décembre 1995, le besoin de mettre en œuvre une autre pratique syndicale, plus à l'écoute du terrain, est exprimé par un grand nombre de cheminots: la fédération des syndicats des travailleurs du rail « Solidaires Unitaires et Démocratiques » est créée.

Pour atteindre cet objectif, SUD-Rail se dote d'un mode de fonctionnement basé sur la recherche constante de ce qui unit. Notre organisation interne évite les phénomènes d'institutionnalisation, de délégation de pouvoir, d'experts et de superstructures que connaissent trop souvent les grandes confédérations.

SUD-Rail au sein de l'union syndicale Solidaires entend mettre en œuvre un syndicalisme qui lie défense quotidienne des salarié-e-s et transformation de la société.

En mars 96, SUD-Rail avec plus de 6% des voix devient la quatrième organisation syndicale au sein de la SNCF malgré une série de 130 procès contestant notre représentativité, qui allait nous être infligée par la direction et certaines fédérations syndicales de cheminots plus soucieuses de préserver leur pré carré que de laisser se développer un nouvel espace démocratique.

En mars 2004, SUD-Rail devient la 2^{ième} organisation syndicale à la SNCF avec 15,53% des voix.

Lors des premières élections sur les CSE de 2018, SUD-Rail confirme sa position comme organisation syndicale incontournable auprès des cheminot-e-s avec 17.3% des voix.

Depuis sa création, SUD-Rail porte une dynamique de lutte avec la volonté de rassembler tous les cheminot-e-s, et au-delà, au sein de l'union syndicale Solidaires, tous les travailleurs.

SUD-Rail ne se résigne pas à accompagner les réformes libérales imposées par Bruxelles. La vocation de service public de transport de la SNCF et les symboles de résistances sociales au libéralisme qui s'y attachent ne sont pas condamnés à disparaître.

Nous sommes résolument inscrits dans une politique d'action efficace et sans ambiguïté. Nous pensons que c'est aux cheminot·e·s de la base, de décider des formes d'action à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction sur les revendications.

Pour SUD-Rail, seul un mouvement de grande ampleur permettra d'imposer un véritable service public de transport ferroviaire dans notre pays.

Et c'est aux cheminot·e·s de décider en assemblée générale des modalités de leur lutte et des initiatives à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, nous n'excluons aucune forme d'action syndicale dès lors qu'elle est portée par une majorité de cheminot·e·s.

Nous sommes convaincus que l'unité de tous les cheminot·e·s, et si possible, des organisations syndicales, sera indispensable à la réussite des luttes à venir.



Avec SUD-Rail, dans l'unité la plus large possible, imposons une politique de développement des services publics de transports ferroviaires répondant aux besoins publics et garantissant des conditions d'emploi convenables pour le cheminot·e·s, prenant en compte les aspects sociaux, environnementaux et d'aménagement du territoire.



Nous subissons tous aujourd'hui la dégradation de nos conditions de travail et de vie. Privatisation des services publics, filialisation, transformation et éclatement de la SNCF en plusieurs sociétés anonymes, mise en concurrence des travailleurs du rail, limitation du droit de grève sont à l'ordre du jour des gouvernements actuels. Afin de stopper ce recul social, il nous faut reprendre confiance en notre capacité de lutte collective et reconstruire le rapport de force qui nous permettra de faire entendre nos revendications. Ce cahier revendicatif se veut ambitieux et fixe nos objectifs à long terme.

Les orientations : SUD-Rail est ...

Actions Revendicatives

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DES ACQUIS SOCIAUX

- Reconstruire le rapport de force par un syndicalisme au plus près du terrain.
- Rechercher l'Unité tant des cheminot·e·s que des Organisations syndicales.
- Œuvrer à un mouvement de grande ampleur.
- Lutter pour maintenir l'unicité de la SNCF et pérenniser le statut.
- Unifier les luttes de tous·tes et les travailleur·se·s sur le plan national.

POUR LE DROIT A VIVRE DÉCEMMENT DE SON TRAVAIL

- Pour un salaire minimum à 1800 € net et une augmentation uniforme des traitements de 400 € (pour compenser la hausse du coût de la vie et la perte de pouvoir d'achat des cheminot·e·s): Actions au niveau des négociations salariales dans l'entreprise.
- Amélioration des déroulements de carrières.

POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

- Refus de toutes les formes d'individualisation du salaire.
- Refus des notations au mérite.
- Conditions de recrutements identiques pour toutes et tous.

POUR UN SERVICE PUBLIC DU TRANSPORT

- Renforcement de la présence humaine dans les Gares et les Trains.
- Continuer de soutenir les associations d'usagers·ères et les comités de soutien aux petites lignes.
- Ouvrir un grand débat public sur la politique de transport dans notre pays et en Europe.
- Pour l'égalité de tou·te·s les citoyen·ne·s dans les transports ferroviaires.

POUR GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ SUR LE RÉSEAU FERRÉ EN EUROPE.

- Travailler au développement de la coopération entre les salarié·e·s des entreprises de transports.
- Refuser le dumping social.
- Mise en place d'une convention collective de haut niveau pour tou·te·s les travailleur·se·s du rail.

POUR LE PROGRÈS SOCIAL.

- Ré-ouvrir les négociations sur la reconnaissance de la pénibilité au travail en dénonçant les accords signés à ce jour.
- Soutenir les propositions de réduction du temps de travail (semaine de 32H).
- Lutter pour un statut des cheminot·e·s Européen·ne·s de haut niveau social.

DES ÉLUS QUI RESPECTENT LEURS ENGAGEMENTS :



Au cours du dernier mandat CSE, vos élus SUD Rail se sont régulièrement déplacés pour vous rencontrer et faire remonter vos questions et revendications. Nous avons respectés nos engagements :

- ⇒ en vous informant régulièrement par des comptes-rendus (CSE, Infos établissements, DCI, audiences...).
 - ⇒ en étant présent sur le terrain pour faire remonter auprès de la direction vos questions et préoccupations.
 - ⇒ en vous informant sur vos droits (statut, RH 0077...). Bien faire connaître nos droits pour mieux les faire respecter est un des objectifs des militants SUD Rail.
 - ⇒ en posant des préavis de grève nationaux équipement tout au long de l'année pour couvrir les agents qui voient se dégrader leurs conditions de vie et de travail (travaux de nuit et de week-end, déplacements imposés...).
 - ⇒ en intervenant régulièrement (audiences, DCI, droits d'alerte, inspection du travail...) sur les problèmes de non respect de la sécurité et de la réglementation du travail face à une direction qui rogne sur la sécurité, les conditions de travail des agents et la réglementation du travail pour accroître la production et réduire les EVS.
 - ⇒ en se faisant une priorité d'intervenir sur les problématiques de santé au travail à l'équipement pour mettre en demeure la direction d'intervenir (et face à des dirigeants qui font l'autruche ce n'est pas toujours simple). Que ce soit les problématiques d'amiante, de silice, de créosote, de matériels radioactifs, de produits chimiques dangereux, de suivi médical, de reconnaissance d'accidents du travail, de reconnaissance des maladies professionnelles...SUD-Rail intervient régulièrement (là-aussi audiences, DCI, droits d'alerte, inspection du travail...) pour rappeler à la direction ses obligations en matière de protection des salariés.
- À SUD-Rail, notre objectif est bien la suppression de ces risques.

LE CAHIER REVENDICATIF

É

ÉQUIPEMENT SUD-Rail

Chaque année les représentant·e·s régionaux des métiers de l'équipement de la fédération SUD-Rail se réunissent régulièrement en Assemblée Générale (Liaison Nationale) pour définir les priorités et nos actions .

Ce cahier revendicatif fixe nos objectifs à long terme et nos délégations auprès de la direction de l'entreprise ont pour mandat de porter les revendications qui y sont inscrites.

Ce cahier revendicatif, naturellement évolutif, reprend donc nos revendications en matière de salaire et de déroulement de carrière, de formation, de conditions de travail et autres sujets qui concernent tou·te·s les agents.

Il est un outil devant permettre aux agents de se rassembler, de débattre, de se forger une opinion sur nos orientations. Il doit leur permettre de venir renforcer et adhérer au syndicalisme de lutte que nous développons depuis 1996.

Ce cahier revendicatif ne peut donc se concevoir sans les luttes pour le faire aboutir et cela passe par la construction d'un véritable rapport de force.



Le cahier revendicatif SUD-Rail a pour vocation, certes, de dénoncer et de combattre la politique actuelle mais surtout d'être un pôle de rassemblement, d'unité et d'action des travailleur·se·s du rail, en mettant en débat d'autres logiques et en traçant des perspectives.



Les connaissances utiles aux métiers de l'équipement nécessitent une formation de haut niveau notamment pour tout ce qui concerne la sécurité, la réglementation et les techniques. La rémunération d'un tel niveau de compétence et de responsabilité doit être à la hauteur des exigences du métier. Au sein des SA SNCF, actuellement, le nombre de niveaux et de positions, couplé à un système de notation dépassé, ne permet pas à toutes et tous de dérouler jusqu'à la dernière position de rémunération (barrage du niveau).

Le calcul de la retraite étant basé sur les 6 derniers mois, toutes et tous ne bénéficient donc pas de la pension à laquelle chacune et chacun pourraient prétendre en atteignant la position terminale au moins 6 mois avant le départ à la retraite. De plus, lorsque nous comparons l'augmentation des salaires et l'inflation (augmentation du coup de la vie), la fracture est encore plus grande. Nous constatons que les cheminot·e·s ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat en 30 ans. Ce qui représente pour un salaire de 1500€, 300€ de moins par mois.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

► Echelon d'ancienneté

SUD-Rail revendique la refonte de la grille des salaires imposant un déroulement de carrière minimum, à l'ancienneté, basé sur l'expérience et l'expertise professionnelle. Elle doit être à l'antithèse de toute notion d'individualisation des salaires, de mérite ou de récompenses liées aux performances individuelles ou collectives des travailleurs. Il s'agit d'une grille unique pour tous les travailleurs du Rail, cette revendication correspond à notre notion de solidarité, base de notre syndicalisme.

► Classes

Nous sommes pour une plus grande reconnaissance de l'expérience de travail. La classe ne doit pas dépendre uniquement du poste tenu mais surtout de l'expérience acquise.

► Niveaux

Suppression des niveaux dans les classes. (Suppression des grades à l'intérieur de chaque classe).

► Positions

Passage automatique à la PR supérieure tous les 3 ans.

La position terminale pour tous, au bout de 18 ans.

Création de positions supplémentaires pour maintenir au minimum une augmentation du salaire tous les 3 ans.

► Indemnité de résidence

Nous revendiquons la suppression de l'indemnité de résidence avec intégration, dans le traitement, de la somme équivalente à la zone 1. Nous réclamons une majoration de 3 %.

► Traitement

Nous revendiquons un traitement minimum de 1800 € net /mois pour la plus basse qualification.

► Primes diverses

- ⇒ Prime de 500 € à partir de 20 ans de service en opérationnel, majorée de 50% toutes les décennies supplémentaires. Cette prime est liquidable pour la retraite et versée systématiquement tous les mois.
- ⇒ Paiement au taux le plus élevé de toutes les indemnités. (La pénibilité est la même pour tous)
- ⇒ Augmentation de l'indemnité kilomètre voiture à la hauteur du km taxi.
- ⇒ Concernant "la Prime ou GIR" SUD-Rail revendique son intégration de façon uniforme et immédiate dans le salaire brut mensuel.

► Contractuel-le-s

- ⇒ Une véritable grille de salaires, pour créer un vrai effet miroir entre les agents statutaires et contractuels : même nombre de PR et Niveau, même nombre de classes...
- ⇒ La prise en compte de la différence des cotisations afin que les salaires nets perçus soient les mêmes.
- ⇒ Un pourcentage d'augmentation de salaire minimum garanti de 3,5 % par période de 3 ans pour coller au dispositif de notations statutaires.
- ⇒ Un véritable 13ème mois pour tous les cheminot-e-s.
- ⇒ Les mêmes droits et modalités de calcul des primes.

► Déroulement de carrière à l'équipement

- ⇒ Déroulement automatique de la classe 2 vers 3 sans obligation d'exercice des missions d'ATEN (déblocage du taquet) afin d'avoir une vraie reconnaissance de la technicité par un déroulement de carrière amélioré (fin de carrière à la classe 3 minimum).
- ⇒ Déroulement automatique de la classe 3 vers 4 pour les agents exerçant des missions d'ATEN (modules classe 2 vers 3 validés).
- ⇒ Nomination immédiate sur leur unité d'affectation des agents ayant l'examen EV4 ou les modules validés (puisque ces agents sont utilisés à des missions de classe 3).
- ⇒ Inscription aux examens et dispositifs d'avancement en grade en libre accès sans proposition de la hiérarchie.
- ⇒ Augmentation significative des cadres d'organisation (plus de postes aux classes 3 et 4).
- ⇒ Astreinte SEG minima classe 3.
- ⇒ Reconnaissance de l'aptitude conduite des Conducteurs Equipement.
- ⇒ ...

Nos revendications salariales sont à l'antithèse de toutes notions d'individualisation, de mérite ou de récompense liées aux performances individuelles, collectives et économiques.



Aujourd'hui, le haut niveau de qualification des agents de l'équipement est considéré, par la direction, en termes de coûts et non plus en termes de qualité et de garantie maximum de la sécurité. La direction SNCF, sous prétexte d'ouverture du secteur ferroviaire aux Entreprises Ferroviaires Privées, met en œuvre un plan de réduction massif des coûts de formations (avec notamment la liquidation des écoles régionales de formation, la réduction au maximum du temps de formation en limitant les connaissances uniquement pour les besoins du service et la généralisation des formations et auto-formation à distance avec utilisation du numérique. A travers cette politique de formation au rabais, la direction joue avec le feu en matière de sécurité.

SUD-Rail exige que le niveau de connaissance de tous les agents de l'équipement soit harmonisé sur les plus hauts niveaux de compétences techniques et réglementaires.

Nous sommes convaincu·e·s que la compétence de nos métiers et le haut niveau de sécurité qui en découle sont nos meilleurs atouts pour l'avenir.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Disponibiliser les agents pour participer aux formations de perfectionnement.
- ⇒ Obligation pour les agents sans expérience professionnelle (jeunes embauchés, contractuels...), d'un cursus de formation complet et non spécialisé avant d'effectuer des missions de sécurité.
- ⇒ Avoir des effectifs suffisants dans les équipes (et pour cela, à minima, anticiper les départs en retraite) pour assurer une bonne transmission des compétences techniques et sécurité aux jeunes embauchés (prise en charge concrète et au quotidien).
- ⇒ Exiger une expérience professionnelle suffisante pour les postes d'encadrement de terrain.
- ⇒ Remise en place de centres de formation de proximité pour une formation de haut niveau de sécurité et de technicité et permettant l'attractivité du métier de formateur.
- ⇒ Les formations en distanciel ne doivent pas se substituer aux formations en présentiel. Interdiction des formations sécurité en distanciel.
- ⇒ Arrêt des CDD et intérimaires non formés (notamment dans les EIV). Embauches en CDI.
- ⇒ ...

Pénibilité



Les pénibilités spécifiques à notre métier (travail de nuit, travail de week-end, astreinte, bruit...) sont de plus en plus difficiles à supporter au fur et à mesure que l'on avance en âge. Pour SUD-Rail le parcours professionnel doit tenir compte de cette évidence et l'âge de départ à la retraite être maintenu à 55 ans.

SUD-Rail défend par ailleurs la mise en place de parcours multi-métier inter-SA sur le même bassin d'emploi pour permettre la sortie des postes à pénibilité, contrairement à la mobilité forcée des parcours proposés par la direction. Bien entendu ce parcours doit tenir compte du desiderata de l'agent.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ La régularisation immédiate de tous les agents à qui la direction a supprimé le bénéfice des mesures pénibilité (primes pénibilité P1/P2, CPA) sous prétexte de changement d'intitulé administratif de poste (ex: CEV devenus TA).
- ⇒ Revalorisation conséquente des primes pénibilité.
- ⇒ Des bonifications d'années de cotisation pour l'astreinte, le travail de nuit et le travail en horaires décalés : 5 années travaillées= 6 années cotisées pour la retraite.
- ⇒ Véritable prise en compte de la pénibilité dans l'aménagement de fin de carrière : pas de nuits, pas d'astreinte...
- ⇒ ...

Mobilité



Pour SUD-Rail, la vie privée des agents passe avant les besoins de l'entreprise, surtout quand celle-ci impose la mobilité aux agents à cause de sa politique désastreuse en matière d'embauche de ces 20 dernières années.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Mobilité sur la base stricte du volontariat.
- ⇒ Les agents doivent travailler uniquement sur leurs parcours respectifs : ils ont la connaissance du parcours, de ses particularités et de ses installations de sécurités.
- ⇒ ...



La pénibilité du travail de nuit et ses risques sur la santé est une évidence depuis longtemps admise par la médecine du travail. La Direction ne peut qu'admettre cette situation. En conséquence, et selon une logique élémentaire, la Direction devrait être en mesure d'améliorer nos conditions de travail et de compenser la pénibilité du travail de nuit.

Et c'est pourtant le contraire qui arrive ! La Direction nous la joue hypocrite, affichant un irrespect total vis à vis des agents de l'équipement.

Le double langage de la Direction est représentatif de son état d'esprit: elle est consciente de la pénibilité accrue du travail, mais a des ordres pour ne pas la compensée (revenant même sur les acquis comme on l'a vu pour les montées de nuit...).

Nous sommes loin du guide du travail de nuit, l'IN 2424, qui proposait d'effectuer le travail en 4 nuits maxi et qui reconnaissait la dangerosité de l'alternance travail de jour/travail de nuit.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Etude systématique de la faisabilité du travail de jour.
- ⇒ Chantier en quatre nuits maxi sans toucher au week-end si les travaux sont démontrés impossibles à réaliser techniquement de jour.
- ⇒ 5ème nuit sur la base stricte du volontariat.
- ⇒ Maximum deux semaines de nuit/une semaine de jour, ceci étant applicable à tous les agents quel que soit leur établissement.
- ⇒ Maximum 8h00 de nuit avec trajet.
- ⇒ Montée de nuit = 5h30 à la charge de la direction.
- ⇒ Panier ou repas la nuit.
- ⇒ Suppression du travail de nuit, dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière.
- ⇒ La création où l'utilisation des IPCS, de VUT, de voies banalisées et 3ème voie dans les tronçons à forte circulation, ainsi qu'une meilleure utilisation des sillons afin de permettre l'organisation du travail de jour.
- ⇒ Application stricte des préconisations de l'IN 2424.
- ⇒ ...

Les acquis, les accords protecteurs nationaux comme locaux sont le fruit des luttes, des résistances et des conflits gagnés par les générations précédentes et appartiennent à l'héritage collectif. Ils sont l'expression du rapport de force entre les salarié-es et l'entreprise et nous permettent de vivre un peu mieux.

Mais la direction profite de la moindre occasion d'interpréter la réglementation en sa faveur afin de faire toujours plus de production et réduire les coûts. C'est notre devoir de nous organiser pour défendre nos droits au quotidien, les conserver mais aussi en conquérir de nouveaux.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Programmation des RP supplémentaires et RU à la disposition des agents
- ⇒ Application stricte de l'art.39-1 de l'accord d'entreprise (concertation = accord de l'agent). La modification du programme des repos dans le TS doit se faire avec l'accord de l'agent et de façon exceptionnelle.
- ⇒ Application stricte de l'article 25-5 de l'accord d'entreprise. Le délai de prévenance de 10 jours calendaires en cas de déprogrammation doit aussi être appliqué pour les nuits prévues au programme semestriel.
- ⇒ Arrêt des déprogrammations liées à l'organisation interne déficiente de l'entreprise. Application stricte de l'article 24 du RH 0677 : Il n'est pas possible de remettre en cause les données essentielles du TS.
- ⇒ Suppression de l'ART 37-2 de l'accord d'entreprise concernant les temps de trajet hors DJS.
- ⇒ Application du code du travail: temps d'habillage/déshabillage inclus dans la DJS (ou payé).
- ⇒ Respect du RH 0410 (accord 35H) abrogé unilatéralement par la direction : l'accord « doit conduire à une amélioration du temps libre des personnels et à l'établissement de meilleurs équilibres entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. » afin « d'améliorer le temps libre du personnel ainsi que ses conditions de travail. »
- ⇒ Trace écrite de toutes les déprogrammations (même pour les TS inférieurs à 5 jours).
- ⇒ Application de l'article 115-1 pour la vitesse moyenne à prendre en compte en matière de programmation du travail (vérification des maxima d'amplitude et de DTE) = 40km/h en véhicule de service.
- ⇒ ...



Face aux impératifs de coûts, de production et d'externalisation/filialisation qui sont sa priorité, la direction cherche à assouplir les mesures de sécurité au lieu de renforcer le système de « boucle de rattrapage » qui participait à la qualité du système de sécurité à la SNCF. Même chose pour les nuisances et produits dangereux, la direction joue l'autruche tant qu'elle n'est pas alertée et mise devant le fait accompli. Pour SUD-Rail c'est inadmissible de jouer avec la vie des agents. Il est vrai que ces dirigeants sont à l'abri dans leurs bureaux et pas à prendre des risques sur les chantiers. SUD-Rail dénonce au passage l'attitude hypocrite de la direction qui consiste à se déresponsabiliser des dérives de sécurité (gestes qui sauvent, juste et équitable ect...) tout en imposant des méthodes de production et des politiques de réduction des coûts (principalement en suppression d'effectifs) qui rendent ces dérives inévitables. Si le « juste et équitable » était réellement appliqué, nombre de hauts dirigeants de l'entreprise recevraient à l'heure actuelle des demandes d'explication.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Pas de recours à l'intérim pour pallier les manques d'effectifs dans les équipes.
- ⇒ Pas de polyvalence entre métiers ayant un impact sur la sécurité.
- ⇒ Pas de cumul ou cadrage très strict du cumul des missions de sécurité.
- ⇒ Pas de travail à agent seul.
- ⇒ Mise à disposition des contrats travaux et des plans de prévention par l'organisateur des travaux aux agents à S-1 maximum. Commentaire de ces documents aux agents. Elaboration des contrats travaux en concertation avec les agents des équipes des parcours impactés.
- ⇒ Limitation de l'étendue des parcours d'intervention des équipes (compte-tenu notamment du risque routier).
- ⇒ Interdiction des opérations de ballastage sans interruption des voies contigües.
- ⇒ Etablissement d'un inventaire complet des installations amiantées à Réseau (tunnels, quais, OA...). A minima, repérage amiante systématique pour tout chantier comprenant des installations dont l'inventaire amiante n'a pas été effectué. Suppression des risques à la source après repérage.
- ⇒ Etablissement d'un inventaire complet de tous les postes et activités concernés par le risque silice. A minima, acter dans la réglementation l'obligation d'humidification du ballast avant toute opération pouvant dégager de la poussière de ballast.
- ⇒ Démontage et conditionnement de tous les paratonnerres et parafoudres radioactif.
- ⇒ Une vraie prise en compte médicale du lien de cause à effet entre l'exposition à des nuisances ou produits dangereux (amiante, créosote, silice, produits chimiques, travail de nuit...) et l'apparition de maladies graves pour la reconnaissance en maladie professionnelle.
- ⇒ Reconnaissance systématique en accident du travail de tout accident survenu au cours des déplacements professionnels (y compris période de repos).
- ⇒ ...

Pour SUD-Rail il ne devrait pas y avoir de caractère obligatoire de prendre l'astreinte. Si la direction de l'entreprise est aujourd'hui en culotte courte pour assurer le roulement d'astreinte, elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même et à la politique de casse des effectifs qu'elle applique.

De la même façon, il est anormal et dangereux que la direction se serve de l'astreinte pour faire de la production. Et inadmissible qu'elle continue à programmer des agents d'astreinte de nuit (notamment risque routier et professionnel accru si dérangement en fin de nuit).

C'est pourquoi SUD-Rail revendique :

- ⇒ Suppression de toutes les listes d'appel (astreinte déguisée sans rémunération).
- ⇒ Astreinte pas obligatoire.
- ⇒ Toutes les astreintes (chaleurs, neiges, forts trafics) payées au même tarif.
- ⇒ Pas de sortie d'astreinte à agent seul.
- ⇒ Réduction de la taille des parcours d'astreinte. Astreinte exclusivement sur le parcours de travail (connaissance de parcours).
- ⇒ Pas de cumul astreinte et travail de nuit.
- ⇒ Pas d'astreinte cumulée avec l'astreinte neige.
- ⇒ Pas de remplacement d'agents sur les chantiers ou d'agents grévistes.
- ⇒ Application stricte de la réglementation : 1 dérangement=1 sortie (art 68 GRH 131).
- ⇒ Revalorisation du RCA à hauteur du taux B (2 taux B=1,5 RCA).
- ⇒ 5 années travaillées avec astreinte = 6 années cotisées pour la retraite.
- ⇒ ...



Si toi aussi tu souhaites défendre ces revendications, rejoins-nous !!

Pour avoir un maximum
d'infos en temps réel
APPLI SUD-Rail



www.sudrail.fr

NE LAISSONS PAS LE CHAMP LIBRE À LA DIRECTION !

Du 17 au 24 novembre 2022 vont avoir lieu des élections professionnelles CSE (Conseils Sociaux et Economiques qui remplacent les DP, CHSCT et CE suite à l'application des ordonnances Macron de 2017).

Vous voterez donc pour vos CSE respectifs.

La mise en place des CSE en 2018 suite aux ordonnances Macron on considérablement diminué le nombre de délégués. Le but était évidemment d'affaiblir le syndicalisme de terrain et de supprimer au passage les CHSCT.

SUD-Rail, qui a combattu ce recul social, continuera malgré les contraintes à rester présent auprès de vous sur le terrain.

Car SUD-Rail est et restera un syndicat de lutte, et s'organisera pour combattre sur le terrain les attaques faites aux cheminots...

Si le syndicalisme d'accompagnement se renforçait, nous aurions une réglementation et des conditions de travail « bas de gamme » au lieu de « haut niveau ».

Vous comprenez aisément que dans ce contexte voter et prendre position est important afin de protéger vos conditions de travail et de vie.

L'abstention fait le jeu de la direction, alors chacun doit par son vote exprimer son intention pour l'avenir

Le cahier revendicatif SUD-Rail est un outil pour les luttes à venir, constamment mis en débat et soumis à la réflexion des syndiqué·e·s et des salarié·e·s.



Sud Rail

**NOTRE FORCE
POUR L'AVENIR !**

ON VOTE

Du 17 au 24 novembre 2022

DANS NOS CSE

Solidaires

Sud Rail